

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

*Examen des connaissances appliquées des
agent(e)s de brevets*

*Corrigé de l'exemple d'examen pour la partie 1
composante B*

Énoncé de l'objectif : L'exemple d'examen et les exemples de réponse sont fournis à des fins d'information et de préparation uniquement. Le but est de fournir aux candidats(e)s une compréhension générale du type et du format des questions susceptibles d'apparaître dans l'examen des compétences, ainsi que de présenter le degré de détails attendu dans les réponses. Pour de plus amples renseignements, consultez la page suivante : <https://cpata-cabamc.ca/fr/devenir-un-agent/reseignements-examens-de-competece-des-agentes-de-brevets/>

Représentation : Cet exemple d'examen n'est pas représentatif de tous les sujets, degrés de difficulté ou types de questions susceptibles d'être rencontrés dans le cadre du véritable examen. Le véritable examen peut contenir des questions qui diffèrent grandement en forme et en contenu. À titre indicatif, le sujet est le même pour les composantes A et B de la partie I. Le sujet sera différent pour chaque composante de la partie I dans les véritables examens.

Valeur prédictive : Le rendement obtenu dans le cadre de cet exemple d'examen ne doit pas être perçu comme un indicateur du rendement qui sera obtenu à l'examen des compétences correspondant. Cet exemple d'examen n'a pas pour but de prédire les résultats à l'examen et ne doit pas être utilisé par les candidat(e)s comme seul matériel de préparation.

Corrigé : Les exemples de réponses sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne représentent qu'une des nombreuses approches pouvant être employées pour répondre aux exemples de questions. Les réponses au véritable examen peuvent varier, et il peut y avoir plusieurs façons acceptables de répondre à une question donnée.

Mises à jour et modifications : Les politiques et le contenu de l'examen sont susceptibles d'être modifiés. Bien que nous nous efforcions de garder notre matériel de préparation à jour, il se peut que l'exemple d'examen et les exemples de réponse ne correspondent pas à la plus récente version du véritable examen.

Aucune garantie : L'utilisation de ces exemples ne garantit pas la réussite au véritable examen des compétences. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à se préparer et à étudier de manière exhaustive afin de renforcer leur compréhension de la matière.

Confidentialité : Le contenu du véritable examen est confidentiel.

Rétroaction : La rétroaction sur ce matériel d'exemple est la bienvenue. Sachez toutefois que le Collège ne peut pas fournir de réponses individuelles ou de conseils particuliers en lien avec la préparation à l'examen.

Renseignements au sujet de l'examen

La partie 1 de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets se déroule sur deux (2) jours. Les candidat(e)s disposent de trois (3) heures un premier jour d'examen pour terminer la composante A. Trois (3) heures seront mises à leur disposition le jour ultérieur pour terminer la composante B. Les deux composantes sont axées sur la stratégie et la rédaction, possédant chacune son propre contexte et ses propres documents d'art antérieur. Chaque composante a une valeur de 75 points; les deux (2) composantes sont notées conjointement à titre d'examen unique ayant une valeur de 150 points.

La composante A comporte 5 questions ayant une valeur totale de 75 points.

La composante B comporte 6 questions ayant une valeur totale de 75 points.

Les composantes A et B seront notées conjointement.

Au cours de cet examen, les candidat(e)s ont un accès électronique à la *Loi sur les brevets*, L.R.C. (1985), ch. P-4 (« Loi sur les brevets ») et au *Règles sur les brevets*, DORS/2019-251 (« Règles sur les brevets »), ainsi qu'à d'autres informations ou ressources documentaires nécessaires pour répondre aux questions de l'examen.

Directives pour les candidat(e)s

Examinez l'ensemble de la documentation fournie. Répondez à l'ensemble des questions.

Évitez de formuler des commentaires superflus sans lien direct avec la question. Ne présumez d'aucun fait qui n'est pas expressément énoncé.

Lorsqu'on vous demande d'étayer une réponse, incluez une discussion ou un raisonnement qui soient pertinents. S'il peut être utile d'inclure les références pertinentes des sources (p. ex., jurisprudence, dispositions législatives ou réglementaires), il n'y a pas de points réservés à l'inclusion de telles références, à moins d'une indication à cet effet dans la question.

Les réponses de style télégraphique sont acceptées.

Composante B (3 heures, 75 points)

Contexte

Une description de la technologie, telle que l'inventrice hypothétique la comprend, est fournie sous forme d'une transcription de réunion. L'inventrice a aussi fourni les dessins ci-joints. Une recherche a été effectuée afin de vous aider à évaluer la portée réelle de l'invention de l'inventrice. La recherche a révélé les références pertinentes suivantes, à savoir les brevets américains X,XXX,784 (D1), X,XXX,052 (D2), et X,XXX,953 (D3). Vous devez présumer que les résultats de cette recherche sont les éléments les plus pertinents de l'art antérieur; nous vous avisons également de ne pas importer vos propres connaissances dans votre analyse et la préparation de la demande de brevet.

Dessins

Des copies non annotées des dessins sont mises à votre disposition.

Entrevue avec le client (transcription)

Votre cliente se présente à votre bureau un matin pour vous apprendre qu'elle a l'intention de présenter sa dernière invention à des investisseurs potentiels (affablement surnommés « lézards ») dans une populaire émission télévisée.

Vous : Donc, j'ai entendu dire que vous allez auditionner pour l'Antre du lézard pour présenter votre concept? Donnez-moi les détails!

Cliente : Eh bien, l'hiver dernier, une excellente idée d'accessoire automobile m'est venue. Après un peu d'expérimentation, j'ai bâti le prototype d'un accessoire servant à protéger les pare-brise contre la glace et la neige. Je ne l'ai toujours pas montré à qui que ce soit. Je suis encouragée par les études de marché que j'ai menées, qui sont restées confidentielles. Comme je ne suis pas en mesure de fabriquer le produit, j'ai eu l'idée de tenter d'obtenir le soutien des lézards en vue de négocier un accord de licence avec un fabricant tiers. Pensez-vous pouvoir rédiger et déposer pour moi une demande de brevet adéquate?

Vous : Quand allez-vous auditionner?

Cliente : Demain midi.

Vous : Pas de temps à perdre, dans ce cas! Qu'avez-vous eu comme idée exactement?

Cliente : Il s'agit d'un nouveau dispositif de protection utilisable lorsqu'on stationne sa voiture dehors pendant une période prolongée durant l'hiver. Essentiellement, le dispositif comprend une housse s'étendant de manière continue. La housse couvre le pare-brise, tel qu'illustré à la figure A. Ma recherche indique que le polychlorure de vinyle (PVC), fréquemment utilisé dans la fabrication d'imperméables, serait un matériau adéquat pour la fabrication de mon dispositif de protection. Mon dispositif pourrait toutefois être fabriqué de n'importe quel matériau souple et imperméable. L'utilisation d'un plastique recyclé pourrait rendre mon invention plus écologique, et l'adaptation serait facile à réaliser en se fondant sur les connaissances courantes dans le domaine du plastique. La housse a une périphérie en forme de pare-brise, avec des bords latéraux, supérieur et inférieur.

Vous : Je ne suis pas certain(e) de comprendre l'invention. S'agit-il d'un type de sac spécial installé par-dessus le pare-brise ?

Cliente : Pas du tout! Comme vous le savez, le climat hivernal peut être assez mauvais, alors j'ai eu besoin de m'assurer que la housse ne glissera pas du pare-brise sous l'accumulation de neige et qu'elle ne sera pas soufflée par le vent. Pour y remédier, j'ai entre autres ajouté une structure d'appui connectée à la housse qui permet de maintenir la housse à l'état déployé au-dessus du pare-brise, afin de l'empêcher de glisser sous le poids de la neige. Dans mon prototype illustré aux figures A et B, la structure d'appui comprend deux armatures rectangulaires adjacentes, mais distinctes. Chaque armature comprend un élément de support latéral se trouvant à proximité de chaque bord latéral de la housse qui s'étend depuis le bord supérieur de la housse jusqu'à son bord inférieur, des éléments de support supérieur et inférieur s'étendant de l'élément de support latéral le long des bords supérieur et inférieur, respectivement, ainsi qu'un élément de support central qui relie les éléments de support supérieur et inférieur. Il y a bien sûr d'autres façons de configurer la structure d'appui, sur lesquelles je reviendrai plus tard. Une fois mon dispositif installé sur un véhicule, son apparence est unique et, avec un peu de chance, s'avérera accrocheuse.

Vous : Je prends quelques notes ici... c'est bon, vous pouvez continuer.

Cliente : Il y a à proximité des deux bords latéraux de la housse des éléments d'attache comportant des éléments de boucle. Ils fixent fermement la housse à la voiture, afin de l'empêcher d'être arrachée par le vent, tout en demeurant facile à utiliser. La housse est donc maintenue en place par cette paire d'éléments de boucle installée autour des rétroviseurs latéraux, attachant la housse au véhicule. Comme on le voit aux figures A et B, les éléments de boucle de mon prototype prennent la forme de boucles fermées élastiques qui sont disposées autour des rétroviseurs. Les boucles fermées doivent être élastiques

pour permettre de les installer et les enlever facilement. D'autres options, comme des attaches en Velcro, pourraient également être utilisées.

Vous : Je constate aussi que les rétroviseurs latéraux sont protégés.

Cliente : Oui, dans cette version, les éléments d'attache comprennent des housses pour rétroviseur. La protection des rétroviseurs est un avantage supplémentaire de mon dispositif, comme les rétroviseurs peuvent aussi accumuler de la glace et de la neige, à l'instar des pare-brise. J'ai conçu une housse dont la forme ressemble à une mitaine, la portion « main » couvrant le miroir et la portion « poignet » étant formée par une boucle fermée élastique servant d'élément de boucle. La protection des rétroviseurs n'est toutefois pas un problème aussi important, puisqu'il est relativement facile d'en retirer la neige; il serait donc possible d'offrir cet appareil sans housses pour rétroviseur.

Vous : Ça me semble être une excellente idée. Un nombre de détaillants chez lesquels ce dispositif pourrait être vendu me viennent à l'esprit. Ses dimensions m'apparaissent toutefois un peu larges; je m'attends à ce que certains des lézards (investisseurs potentiels) mentionnent que les coûts de transports seraient supérieurs aux coûts de fabrication.

Cliente : Bien sûr, la structure d'appui doit être pliante, sans quoi personne n'achèterait mon dispositif. Jetez un coup d'œil à la figure D.

Vous : On le reconnaît à peine! Veuillez me le décrire.

Cliente : Eh bien, la structure d'appui peut être pliée en pliant les éléments de support des armatures. Lorsque vous retournez à votre voiture le matin ou après vos achats, il suffit d'enlever le dispositif du pare-brise, de retirer la neige de la housse imperméable et de plier les armatures l'une sur l'autre. On se retrouve ainsi avec une housse rectangulaire possédant le double de l'épaisseur. On procède ensuite en tordant les armatures pliées, ce qui les fait céder, et voilà! Le dispositif prend la forme d'un article compact que l'on peut ranger dans un sac qui s'insère facilement dans le coffre de la voiture et qui coûtera moins cher à l'expédition en ligne. N'est-ce pas brillant? J'ai utilisé des armatures en acier qui sont assez rigides pour fournir le support nécessaire à la structure, mais toutes sortes de matériaux pourraient être utilisés.

Vous : C'est effectivement brillant.

Cliente : Il y a un autre prototype sur lequel je travaille, dont la structure d'appui n'est pas une armature. Examinez la figure C : elle comprend deux éléments de support latéraux

prenant la forme de nervures rectilignes, disposées de part et d'autre de la housse. Ces deux nervures fournissent une structure d'appui qui suffit à maintenir en place la housse continue sur le pare-brise, à l'état déployé. J'ai aussi inclus des nervures intermédiaires espacées, mais bien qu'elles fournissent une plus grande robustesse, j'ai constaté que la structure possède un support suffisant sans elles; je peux donc réduire le coût du dispositif en les omettant. Bien sûr, cette structure d'appui toute simple peut être pliée, en poussant les éléments de support l'un vers l'autre lorsqu'on a terminé de s'en servir. On soulève ensuite le dispositif par les nervures de part et d'autre de la housse, ce qui force le dispositif à se replier. Imaginez la convivialité!

Vous : Peut-on également se servir du dispositif l'été?

Cliente : Je suppose qu'on pourrait se servir du dispositif comme housse thermique, quoiqu'il existe des options moins dispendieuses. Mon dispositif a pour but de protéger les pare-brise contre la neige et les autres types de précipitations. Je prévois même offrir une version comportant un filament chauffant pour faire fondre la glace. Cette version serait un peu plus dispendieuse, mais elle présenterait une option intéressante pour certains utilisateurs. Essentiellement, le processus de chauffage serait enclenché dès que la voiture est démarrée à l'aide du démarreur à distance. Ce type de filament chauffant est fréquemment utilisé dans toutes sortes d'appareils hivernaux.

Vous : C'est très intéressant. Permettez-moi toutefois de vous poser une question. Les utilisateurs ne seraient-ils pas inquiets que quelqu'un leur vole le dispositif? Les gens ont l'habitude de passer plusieurs heures dans les centres d'achats, sans compter qu'ils laissent leurs voitures stationnées dans leur entrée pour la nuit.

Cliente : Selon mes recherches, il ne s'agit pas d'une entrave à l'accès au marché, du moins pas au Canada. Néanmoins, je songe à concevoir un modèle qui comporterait une sangle de verrouillage attachée à la structure d'appui, tel qu'illustré à la figure B. Je pourrais alors offrir deux gammes de produits, ou inclure la sangle de verrouillage à l'ensemble des dispositifs; je suis encore indécise. La sangle de verrouillage comporte une boucle ou un élément élargi à son extrémité libre. Un câble épais, souple et anti-coupure pourrait être inséré dans la sangle verrouillable pour une protection supplémentaire. Le dispositif est sécurisé et difficile à retirer lorsque la boucle est à l'intérieur du véhicule avec la sangle de verrouillage pincée entre la porte et le cadre de porte.

Vous : C'est une bonne chose que les voitures ont deux rétroviseurs latéraux, sans quoi vous auriez sans doute rencontré des problèmes.

Cliente : Exactement. Avec un seul élément de boucle attaché à un côté de la voiture, l'autre côté du dispositif demeurerait déplaçable, ce qui entraînerait un désastre dès que le vent se lève. En passant, les éléments d'attache que j'ai dessinée n'en sont vraiment qu'un exemple.

Vous : Qu'entendez-vous par là?

Cliente : Je veux dire que la figure B illustre les mitaines attachées au bord latéral de la housse par une sangle. Un fabricant pourrait toutefois préférer connecter les éléments d'attache à la structure d'appui, en plus ou au lieu de les connecter à la housse directement. Par ailleurs, même si les éléments d'attache doivent être connectés à proximité des bords latéraux de la housse, cette connexion n'a pas nécessairement besoin d'être à mi-hauteur des bords latéraux de la housse comme l'illustre la figure B. Par exemple, la connexion pourrait se faire un peu plus près du bord inférieur de la housse, comme à la figure C.

Vous : En fait, parlant d'attaches, pourriez-vous me fournir une description plus approfondie du mécanisme par lequel le dispositif est attaché au véhicule?

Cliente : Bien sûr. La boucle fermée du poignet élastique de la figure B n'est pas le seul type d'élément de boucle pouvant être utilisé. Les éléments de boucle pourraient également prendre la forme de deux éléments complémentaires qui ne sont pas des boucles fermées préformées, prenant plutôt la forme d'attaches pouvant être liées l'une à l'autre pour former une boucle fermée, comme deux bandes de Velcro^{MD}, des fixations de ceinture, des fermoirs, des boutons, etc. Les éléments de boucle pourraient également être configurés de sorte à entourer un autre élément de la voiture; une partie se trouvant à l'intérieur de la voiture, par exemple, comme la colonne de direction, le levier de vitesses ou les poignées intérieures de la porte. Une telle installation permettrait ainsi de conférer au dispositif des propriétés antivol, en plus d'une plus grande robustesse.

Vous : Merci de l'explication. Avez-vous autre chose à ajouter?

Cliente : Oui, j'ai envisagé la possibilité d'intégrer une armature aux mitaines afin de leur donner une structure plus robuste. L'armature donnerait aux mitaines une structure triangulaire comportant un sommet saillant vers le haut, afin de permettre à la neige de glisser plus facilement le long des mitaines. J'ai une certaine préférence pour cet agencement, car j'aimerais pouvoir afficher le logo de mon entreprise sur les côtés avant et arrière des mitaines, afin qu'il soit bien en vue des piétons et des véhicules de passage. L'ajout du logo n'est pas particulièrement utile si la neige peut s'accumuler sur la structure lâche des mitaines et de la housse, au point de couvrir le logo. Une structure comportant

des armatures conférant un sommet vertical et des surfaces inclinées à pic aiderait à garantir la visibilité du logo. J'ai aussi quelques conceptions sur lesquelles nous travaillons en lien avec la forme de l'armature, qui confèrent à mon avis une apparence unique à mes housses. Ces conceptions ne sont pas tout à fait au point, car une conceptrice interne que nous avons embauchée à cet effet a supprimé les copies de son travail dans notre système le jour où elle est partie après son renvoi. Nous disposons encore des prototypes préliminaires, mais un peu de peaufinage est nécessaire avant de pouvoir s'en servir. J'ai aussi formulé un vernis spécial pouvant être appliqué sur le PVC afin de le rendre hydrophobe. Ce vernis hydrophobe améliore le rendement de la housse lorsque la neige et la glace fondent. J'ai constaté qu'un processus particulier d'application du vernis lui confère une texture et une résilience supérieures. Je souhaite toutefois garder ce processus à l'interne, pour l'instant.

Vous : Je vois. Autre chose?

Cliente : Seulement que j'ai en ma possession les résultats d'une recherche dans l'art antérieur (la cliente vous remet les documents D1, D2 et D3). Jetez-y un coup d'œil. Il semble y avoir des similarités, mais j'ai espoir que vous serez en mesure de préparer une demande de brevet qui protège toutes les versions de mon dispositif, de même que son mode de fonctionnement. Je vous prie de faire de votre mieux pour que je puisse conclure une bonne affaire avec les lézards. De manière générale, la première référence décrit une différente housse de pare-brise pliable qui s'insère à l'intérieur du véhicule. La deuxième référence décrit une housse de pare-brise fabriquée d'une matière plastique qui est fixée à l'aide de ventouses. La troisième référence décrit une membrane de plastique pliable qui est maintenue en place en la pinçant entre les portes et les cadres de porte du véhicule.

La page couverture et les figures du document D1 sont présentées ci-dessous :

Brevet américain

Numéro du brevet : X, XXX,784

Shield et al.

Date de délivrance du brevet :
1er janvier 1989

PARE-SOLEIL D'AUTOMOBILE

La présente invention concerne des pare-soleil, spécifiquement des pare-soleil d'automobile. Le pare-soleil de la présente invention peut être placé contre la face intérieure d'un panneau vitré, comme un pare-brise, afin d'agir comme barrière protégeant l'intérieur du véhicule automobile contre les rayons du soleil. On réduit ainsi les altérations indésirables causées par les rayons du soleil, de même que la chaleur qui a tendance à s'accumuler à l'intérieur du véhicule.

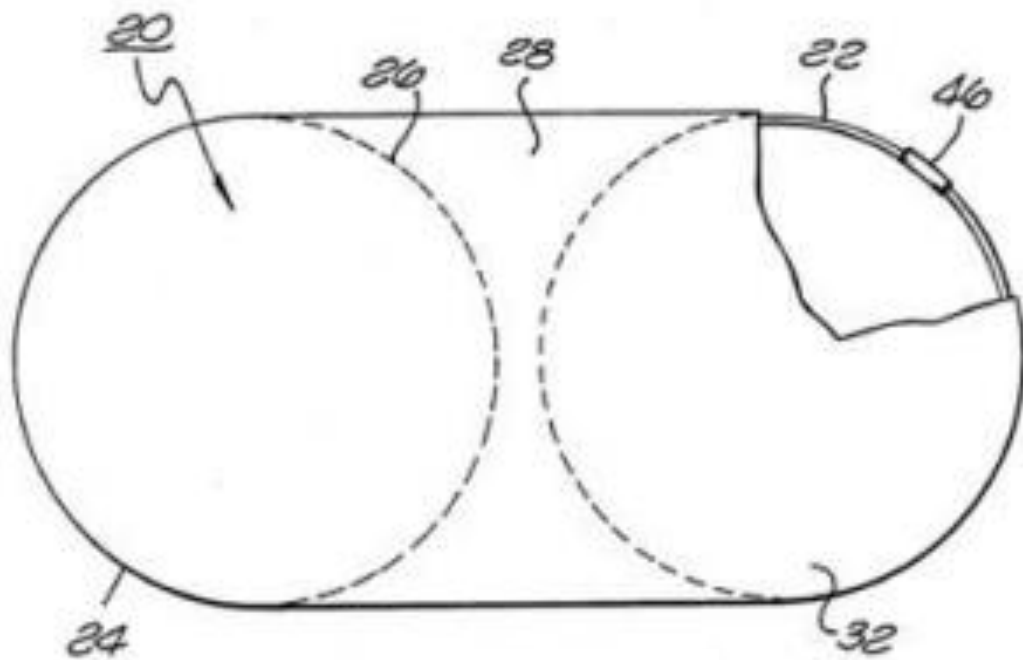


Figure 1

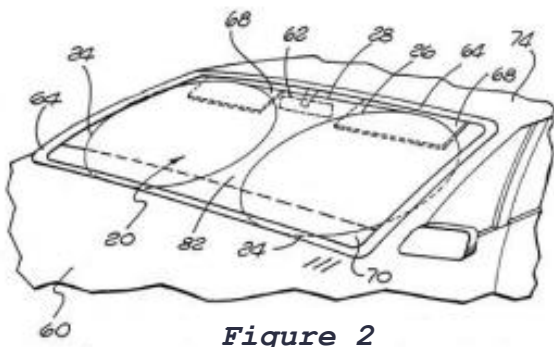


Figure 2

Figure 3

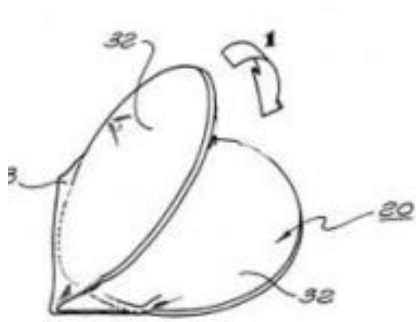
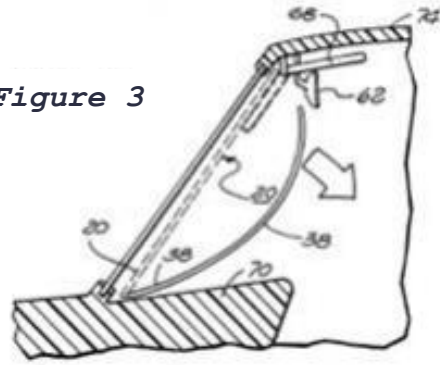


Figure 4(A)

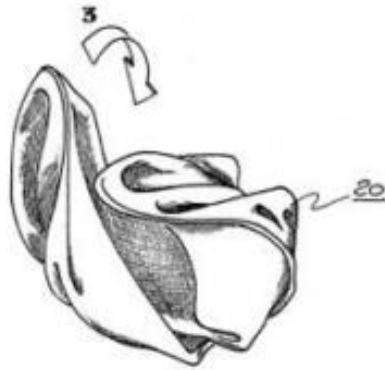


Figure 4(C)



Figure 4(B)

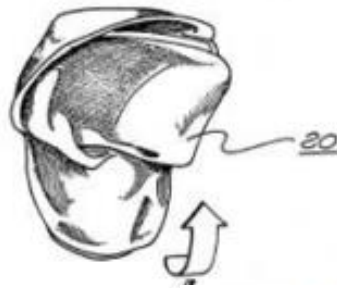


Figure 4(D)



Figure 4(E)

La page couverture et les figures du document D2 sont présentées ci-dessous :

(D2)

Brevet américain

Numéro du brevet : X,XXX,052

Cover et al.

**Date de délivrance du brevet :
1er janvier 1949**

HOUSSE DE PARE-BRISE

La présente invention a pour objet des accessoires pour automobiles, plus particulièrement une housse principalement conçue pour les pare-brise d'automobiles afin de les empêcher d'être couverts par la neige, le grésil, le givre et la brume.

La figure 1 est une vue frontale en perspective d'une housse de pare-brise représentant notre invention; cette même housse étant fixée au pare-brise d'une automobile, comme l'indique le pointillé.

La figure 2 est une vue latérale des housses pour rétroviseurs latéraux, selon un autre mode de réalisation.

La figure 3 est une vue arrière de la housse présentée à la figure 1.

La figure 4 est une vue transversale fragmentaire illustrant comment les ventouses sont fixées à la housse de pare-brise.

Comme le montre le dessin, notre housse de pare-brise améliorée est préférablement constituée d'une feuille de matériau souple (5), comme un plastique ou un tissu imperméable. La housse peut aussi être munie d'une bande d'assemblage périphérique (6), si désirée.

Figure 1

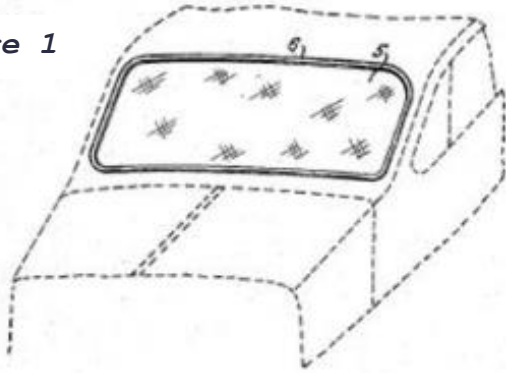


Figure 2

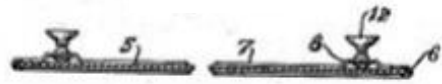


Figure 3

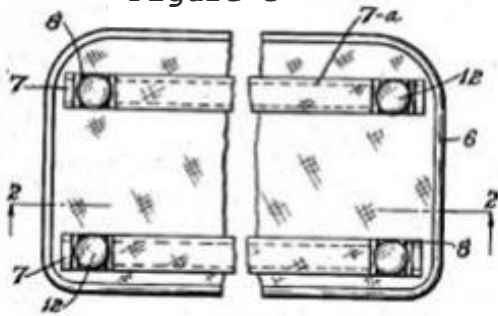
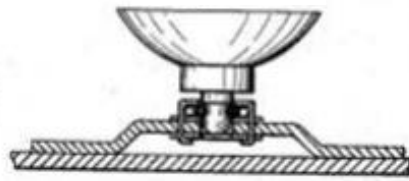


Figure 4



La page couverture et les figures du document D3 sont présentées ci-dessous :

(D3)

Brevet américain

Numéro du brevet : X,XXX,953

Protect et al.

**Date de délivrance du brevet :
1er janvier 2010**

HOUSSE POUR PARE-BRISE

La présente invention concerne des dispositifs servant à prévenir l'accumulation de neige, de glace et de givre sur les pare-brise, les essuie-glaces, les collecteurs d'admission d'air et les fenêtres arrière des véhicules. De plus, à la lumière du soleil, cette invention concerne des dispositifs conçus pour protéger les surfaces intérieures du véhicule et l'air ambiant qui s'y trouve contre l'accumulation de la chaleur causée par les rayons du soleil.

La FIGURE 1 illustre le dispositif installé par-dessus le pare-brise, les essuie-glaces et les collecteurs d'admission d'air d'un véhicule, avec les extrémités de la housse insérées entre les portes et les cadres de porte du véhicule.

La FIGURE 2 est une vue en plan de la housse.

La FIGURE 1 montre une vue frontale de la housse (1) faite d'un matériau opaque et réfléchissant qui résiste à la neige et la glace, comme, sans toutefois s'y limiter, une toile en plastique ou recouverte de plastique pouvant avoir toute couleur désirée. La housse (1) comporte une pluralité de tiges de soutien rigides (2) attachées à la face inférieure de la housse, qui sont conçues pour s'étendre du toit (3) au capot (5) du véhicule. Les extrémités droite et gauche de la housse (1) sont conçues pour être insérées dans le véhicule, pincées entre les portes (8) et les cadres de porte (9) du véhicule. Ces extrémités comprennent des moyens comme, sans toutefois s'y limiter, de courtes tiges, également attachées à la housse (1), qui sont conçues pour empêcher la housse d'être retirée des portes fermées (8) du véhicule en tirant sur les extrémités.

Figure 1

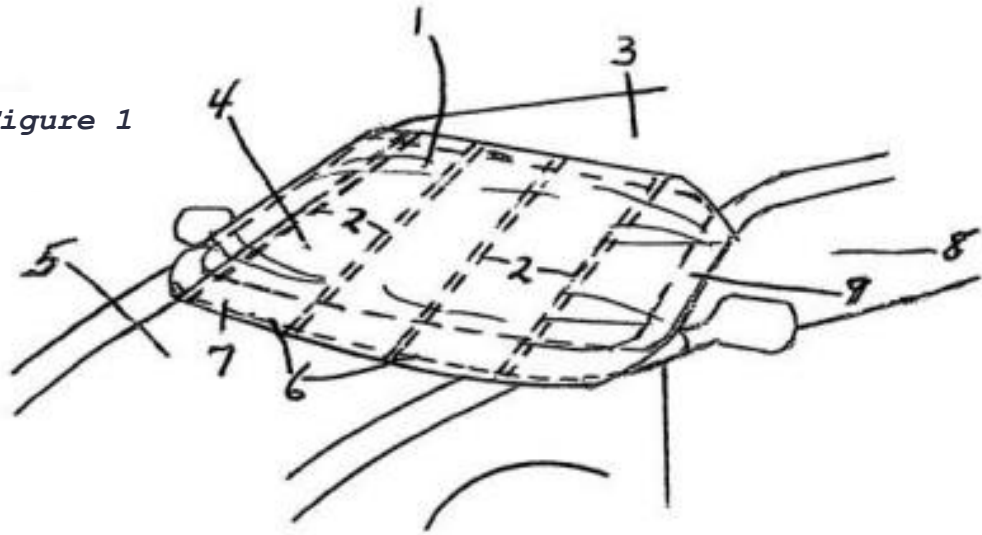
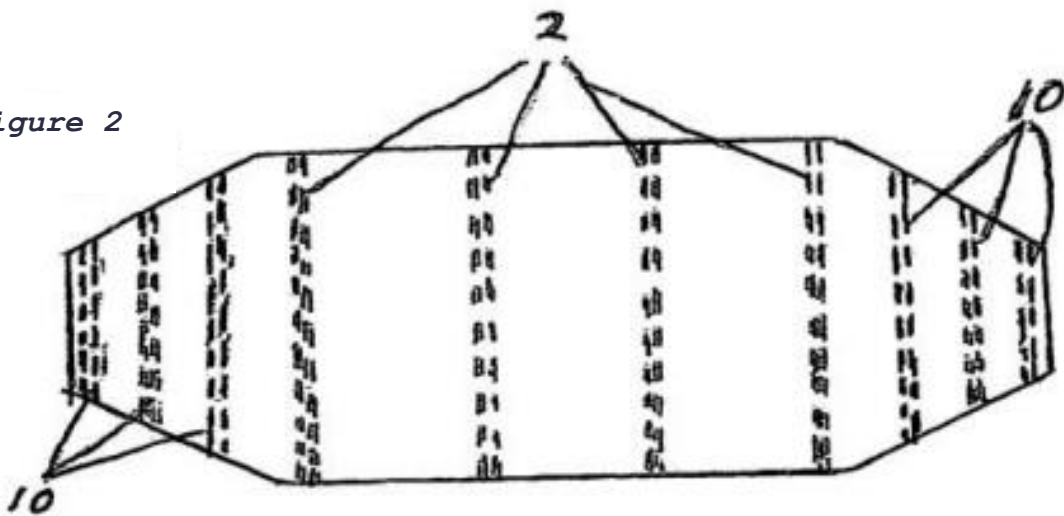


Figure 2



Question 1 [12 points au total]

Cernez les objectifs de rédaction des revendications justifiées en vue d'une demande de brevet potentielle. Votre réponse doit :

- (a) inclure au moins une idée originale pour un article unique de fabrication, ainsi que l'avantage stratégique, juridique ou commercial qu'il fournit **[5 points]**;
- (b) distinguer entre l'idée originale et les modes de réalisation proposés par l'inventrice, en soulignant les caractéristiques considérées comme « distinctives » par rapport à l'idée originale sous-jacente et différentes de l'art antérieur **[2 points]**;
- (c) aborder la portée d'une revendication indépendante supplémentaire de n'importe quel type ainsi que l'avantage stratégique, juridique ou commercial qu'elle fournit **[5 points]**.

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- Un dispositif décrivant une housse comportant des composantes clés, notamment :
 - une composition d'un matériau souple et imperméable;
 - une structure d'appui pliable;
 - des éléments d'attache disposés de chaque côté latéral de la housse qui peuvent être placés autour d'une partie de l'automobile.
- L'élément de boucle n'est pas divulgué par l'art antérieur et assure un degré de protection lorsque la housse est attachée et fixée à un véhicule afin de l'empêcher d'être soufflée ou retirée. Les divulgations de l'art antérieur concernent d'autres modes de réalisation, mais ne prévoient pas de housses comportant une fixation par moyen de boucle. Cette caractéristique est cohérente avec la résolution d'un problème cerné par l'inventrice.
- Les limitations supplémentaires pouvant être utilisées pour distinguer l'invention davantage et les limitations pouvant être ajoutées aux revendications dépendantes pourraient inclure : les housses pour rétroviseurs; les éléments d'attache comprenant des boucles fermées élastiques ou des éléments de boucle ouverts et refermables; la housse comportant une sangle de verrouillage; un câble souple résistant aux coupures inséré dans la sangle de verrouillage; un filament chauffant intégré à la housse; ainsi que la housse composée de PVC.
- Une revendication de méthode pourrait être utilisée à titre de revendication indépendante supplémentaire susceptible d'avoir une valeur stratégique, la méthode consistant à protéger le pare-brise à l'aide d'une housse de pare-brise maintenue à l'état déployé par une paire d'éléments d'attache en forme de boucle pouvant être installée autour de certaines parties du véhicule situées de part et d'autre de la housse, ou toute autre revendication ou portée pertinente.

- La structure de l'élément de boucle prise par elle-même, de sorte qu'une version de la housse figurant dans l'art antérieur pourrait être améliorée par son adoption, tout en notant que la revendication supplémentaire fournit de la valeur (c.-à-d., que le contrefacteur direct typique dans les circonstances serait la clientèle de l'inventrice [les acheteurs du dispositif qui en font l'usage prévu]).

Question 2 [30 points au total]

En vous fondant sur les objectifs de rédaction des revendications cernées à la question 1 :

- (a) rédigez une revendication indépendante pour un article unique de fabrication (c.-à-d. une revendication de dispositif) **[25 points]**;
- (b) décrivez la portée et l'ampleur de la revendication rédigée à la question 2a), en prenant soin d'expliquer ce qui la différencie de l'art antérieur **[5 points]**.

Les revendications doivent comporter une portée, une structure et des caractéristiques pertinentes. Les revendications doivent satisfaire aux exigences de la *Loi sur les brevets* (soit à l'article 27) et des *Règles sur les brevets* (soit à l'article 60), refléter les objectifs de rédaction des revendications cernées et être organisées de manière logique.

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- (a) Un dispositif de protection pour pare-brise automobiles, le dispositif comprenant :
 - une housse souple et imperméable possédant des bords latéraux opposés interreliés par des bords supérieur et inférieur opposés, la housse ayant une forme lui permettant de recouvrir le pare-brise pour le protéger contre les précipitations;
 - une structure d'appui pliable reliée à la housse, la structure d'appui comprenant au moins un premier et un deuxième élément de support latéral, chaque élément de support latéral s'étendant du bord supérieur au bord inférieur de la housse à proximité de leur bord latéral opposé respectif;
 - un premier et un deuxième élément d'attache, chaque élément d'attache étant disposé à côté de son bord latéral respectif et lié au moins à l'une ou l'autre de la housse ou de

la structure d'appui, et chaque élément d'attache comprenant un élément de boucle pouvant être placé de façon amovible autour d'une partie de l'automobile.

- (b) La limitation suivante de la revendication 1 permet de se distinguer de l'art antérieur :
« chaque élément d'attache comprenant un élément de boucle pouvant être placé de façon amovible à l'entour d'une partie de l'automobile ».

En contraste, le dispositif du document D1 n'est pas fixé au véhicule, étant conçu en vue d'être installé à l'intérieur du véhicule; il ne peut donc pas empêcher l'accumulation de neige sur le pare-brise. Le dispositif du document D2 se sert de ventouses, et non de boucles. Ces ventouses peuvent être difficiles à fixer et retirer. Elles peuvent également se détacher spontanément dans certaines circonstances. Enfin, le dispositif du document D3 comporte des parties pincées entre les portes et les cadres de porte correspondants du véhicule. Encore une fois, ce dispositif serait plus difficile à attacher au véhicule, tout en requérant l'ouverture et la fermeture des portes pour l'attacher et le détacher, alors que l'invention revendiquée peut être attachée facilement et rapidement au véhicule, en enfilant simplement les boucles autour des rétroviseurs latéraux. Par conséquent, les dispositifs de l'art antérieur sont montés sur le véhicule à l'aide de moyens qui diffèrent complètement du moyen utilisé par l'invention revendiquée, qui est plus conviviale.

Question 3 [4 points au total]

Revendication A.	Le dispositif de protection de la revendication 1, le dispositif comprenant une sangle dont une extrémité est liée à la structure d'appui et dont l'autre extrémité comprend un élément élargi.
Revendication B.	Le dispositif de protection de la revendication 1, où la housse comprend des gaines pour essuie-glace.
Revendication C.	Le dispositif de protection de la revendication 1, l'élément d'attache comprenant deux éléments complémentaires pouvant être attachés pour former une boucle fermée.
Revendication D.	Le dispositif de protection de la revendication 1, le dispositif comprenant une sangle dont une extrémité est liée à la structure d'appui et dont l'autre extrémité comprend un élément élargi.
Revendication E.	Le dispositif de protection de la revendication 1, où la structure d'appui comprend un matériau rigide.

Revendication F.	Le dispositif de protection de la revendication D, où l'élément élargi comprend un dispositif de sécurité sans fil, le dispositif de sécurité sans fil étant configuré pour entrer en état d'alarme lorsque la sangle de verrouillage est compressée par une porte de voiture et pour se désarmer à la réception d'un signal sans fil.
Revendication G.	Le dispositif de protection de la revendication I, comprenant un filament chauffant.
Revendication H.	Le dispositif de protection de la revendication I, où la housse est fabriquée de plastiques recyclés.
Revendication J.	Le dispositif de protection de la revendication I, l'élément d'attache comprenant une housse pour rétroviseur.
Revendication K.	Le dispositif de protection de la revendication I, où la housse est faite en PVC.
Revendication L.	Le dispositif de protection de la revendication I, l'élément d'attache comprenant une boucle fermée élastique.
Revendication M.	Le dispositif de protection de la revendication D, la sangle de verrouillage comprenant un câble souple anti-coupure.
Revendication N.	Le dispositif de protection de la revendication C, où les éléments d'attache comprennent du ruban à crochet et boucle ou Velcro ^{MD} .

En vous fondant sur votre analyse des questions 1 et 2, examinez la liste de revendications dépendantes fournie précédemment et classez les 4 meilleures revendications dépendantes en ordre selon leur importance et leur valeur par rapport aux fins de la cliente. Fournissez une brève explication pour votre classement

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

Les revendications J, D, L et C sont privilégiées. Les revendications J, L et C ont une valeur plus élevée, car elles décrivent des variations des éléments associés à l'objet de l'invention que l'on ne retrouve pas dans l'art antérieur. La sangle de serrage de la revendication D a été présentée à titre d'élément économiquement souhaitable par l'inventrice. *(Remarque : La totalité des points est accordée pour avoir choisi l'ensemble des revendications à la valeur la plus élevée avec une brève justification expliquant pourquoi elles ont de l'importance et de la valeur aux yeux de la cliente.)*

Question 4 [20 points au total]

Rédigez la description détaillée à inclure au mémoire descriptif du brevet pour l'invention revendiquée aux questions 1, 2, et 3, en prenant soin d'inclure ses différents modes de réalisation et les solutions de rechange. La description doit inclure les limitations de la première revendication indépendante (pour un article de fabrication), les limitations de la deuxième revendication indépendante proposée, ainsi que les limitations des revendications dépendantes sélectionnées à la question 3. (Remarque : Il est seulement question de la description détaillée du mémoire descriptif. N'incluez pas le titre, le domaine de l'invention, le résumé de l'invention ou la description des dessins).

Vous ne devez pas inventer et décrire des modes de réalisation ou des variantes qui n'ont pas été décrits explicitement dans le scénario, puisque vous ne pouvez pas interroger l'inventrice. Vous devez toutefois fournir une description adéquate en utilisant un langage formel, des numéros de référence et une organisation logique. Les caractéristiques pertinentes doivent être identifiées correctement, en utilisant un libellé à la fois général et étroit. La présente question est axée sur la capacité à décrire une invention, et non sur l'approche adoptée (c.-à-d. la portée de la revendication 1). **[20 points]**

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

En ce qui concerne la figure 1, un dispositif de protection (10) pour les pare-brise (12) d'automobiles (13) est illustré. Le dispositif (10) comprend une housse (14) façonnée pour recouvrir le pare-brise (12) afin de le protéger contre les précipitations, une structure d'appui pliable (16) liée à la housse (14), de même qu'un premier et un deuxième élément d'attache (18 et 20) servant à attacher la housse (14) à l'automobile (13).

La housse (14) est souple et imperméable. À titre d'exemple non limitatif, la housse (14) peut être faite de PVC. La housse (14) comprend des bords latéraux opposés (22 et 24) interreliés par des bords supérieur et inférieur opposés (26 et 28).

La structure d'appui (16) comprend au moins un premier et un deuxième élément de support latéral (30 et 32), chaque élément de support latéral (30 et 32) s'étendant du bord supérieur (26) au bord inférieur (28) de la housse (14) à proximité de leur bord latéral opposé respectif (22 et 24). Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, le premier membre et le deuxième membre de soutien latéral (30 et 32) sont chacun formés d'une armature, typiquement dans une configuration substantiellement rectangulaire. Dans d'autres modes de réalisation de l'invention, comme celle de la FIGURE 2, la structure

d'appui (16) prend la forme de nervures (34). Par exemple, les nervures (34) comprennent une pluralité de nervures sensiblement parallèles s'étendant entre les bords supérieur et inférieur (26 et 28). La structure d'appui (16) est typiquement pliable afin de faciliter l'entreposage du dispositif de protection (10).

Chaque élément d'attache (18 et 20) est disposé à côté de son bord latéral respectif (22 et 24) et lié au moins à l'une ou l'autre de la housse (14) ou de la structure d'appui (16). Par exemple, les premier et deuxième éléments d'attache (18 et 20) comprennent chacun un élément de boucle (36) pouvant être placé de façon amovible à l'entour d'une partie de l'automobile (13), comme autour d'un rétroviseur latéral (38) de celle-ci. Dans un premier mode de réalisation, tel qu'illustré à la FIGURE 3, le premier et le deuxième éléments d'attache (18 et 20) comprennent chacun deux éléments complémentaires (40 et 42) pouvant être fixés de manière réversible pour former une boucle fermée. Dans un deuxième mode de réalisation, tel qu'illustré à la FIGURE 4, le premier et le deuxième éléments d'attache prennent chacun la forme d'une boucle fermée élastique.

Pour ce qui est de la FIGURE 5, un autre mode de réalisation de l'invention est illustré. Dans ce mode de réalisation, les éléments d'attache (18 et 20) comprennent chacun une housse pour rétroviseur (44). Chaque housse pour rétroviseur (44) a sensiblement la forme d'une mitaine et comprend une partie en forme de « main » (46), qui couvre le rétroviseur latéral (38), ainsi qu'une partie en forme de « poignet » (48), qui consiste en une boucle fermée élastique ayant la même fonction que l'élément de boucle (36) mentionné précédemment. Dans certains modes de réalisation, chaque housse pour rétroviseur (44) comprend une armature de housse pour rétroviseur (46), typiquement d'une forme généralement triangulaire, qui définit un sommet vertical (48) servant à empêcher la neige de s'accumuler sur la housse pour rétroviseur (44).

Dans certains modes de réalisation, tels qu'illustrés à la FIGURE 6, le dispositif de protection comprend également une sangle de verrouillage (50) ayant une première extrémité de sangle (52) liée à la structure d'appui (16) et une deuxième extrémité de sangle opposée (54) comportant un élément de verrouillage (56) plus large que la sangle de verrouillage (50), prenant par exemple la forme d'une boucle ou d'un autre article semblable relativement volumineux. Dans certains modes de réalisation, un câble (58) épais, souple et anti-coupure peut être inséré dans la sangle de verrouillage (50) pour une protection supplémentaire. Lorsque l'élément de verrouillage (56) est fixé à l'intérieur de l'automobile (13) et que la sangle de verrouillage (52) est coincée entre la porte (56) et le cadre de porte (58) de l'automobile (13), le dispositif de protection (10) est fixé à l'automobile (13) pour en empêcher le vol.

Dans certains modes de réalisation, tels qu'illustrés à la FIGURE 7, un filament chauffant est intégré à la housse (14).

Question 5 [6 points au total]

- (a) Cernez deux (2) types de protection de propriété intellectuelle disponibles, autre que la protection par brevets, en vous fondant sur le contexte fourni (seuls les deux premiers types de protection indiqués seront évalués) [2 points].
- (b) Décrivez brièvement les délais stratégiques et pratiques en vue d'obtenir une protection de brevet pour l'invention revendiquée à la question 2 [4 points].

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

- (a) L'inventrice a discuté d'une conception de housse pour rétroviseur qui pourrait être mieux protégée par l'enregistrement d'un dessin industriel. La housse pour rétroviseur comprend une armature permettant aux mitaines d'adopter une variété de formes, la plupart étant non fonctionnelles. Une des formes présentées pourrait fournir un avantage dans le déblaiement de la neige, mais les autres designs présentés se veulent non fonctionnels. L'inventrice a également discuté de l'application d'une marque de commerce sur une partie de cette housse pour rétroviseur. La cliente souhaitait faire en sorte que le logo soit visible aux passants. La cliente pourrait également déposer une demande en vue d'enregistrer la marque de commerce qu'elle prévoit placer aux côtés avant et arrière des mitaines pour rétroviseur. Optionnellement, la cliente pourrait aussi envisager la possibilité de déposer une demande de signe distinctif (qui serait toutefois plus difficile à enregistrer), mais cela nécessiterait de gérer les questions relatives à l'armature et les éléments non fonctionnels, auxquels la protection du dessin industriel convient probablement mieux.
- (b) En déposant une demande de brevet, la cliente peut considérer et comparer les délais pratiques et stratégiques liés au dépôt d'une demande de brevet en utilisant le système de dépôt national (Convention de Paris) par rapport à une approche fondée sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). D'un point de vue stratégique, la cliente présente son invention à une émission télévisée en vue d'obtenir de l'argent ou des investissements en capital de risque, et ladite émission télévisée peut être diffusée dans plusieurs juridictions. Par ailleurs, le produit est conçu pour les climats hivernaux, ce qui signifie que la cliente envisagera la possibilité de déposer des demandes de brevet à l'étranger en prenant soin de déterminer le nombre de juridictions pertinentes

(afin de déterminer laquelle des approches est la plus appropriée entre l'approche de la Convention de Paris et l'approche PCT), présumément celles-ci seront de bonnes juridictions « hivernales ». Le dépôt dans un nombre plus restreint de juridictions favorisera probablement l'approche fondée sur la Convention de Paris.

En pratique, en déposant des demandes nationales (Convention de Paris), la cliente peut profiter de coûts plus faibles sous réserve d'un délai plus serré (12 mois) pour compléter les dépôts des demandes sous priorité. Le choix de la cliente d'opter pour un délai plus serré, comme une période de 12 mois, peut être influencé par la présence d'investisseurs en capital de risque et le degré d'urgence auquel lesdits investisseurs seront empressés d'obtenir des protections de brevets à des fins de dissuasion dans d'autres juridictions. En revanche, la cliente peut utiliser l'approche PCT afin d'allonger le délai à un maximum de 30 mois après la date de priorité pour déposer les demandes d'entrée en phase nationale. Selon cette approche, elle ferait toutefois face à des débours et des coûts généraux plus importants. Ces coûts plus importants pourraient être sans conséquence si la cliente réussit à obtenir du financement par capital de risque. Lors de son choix entre l'utilisation de la Convention de Paris ou du PCT, la cliente peut déterminer l'importance des délais liés aux demandes de priorité en se fondant sur les dépenses globales. Comme l'invention se prête davantage aux climats hivernaux, les délais prolongés de l'approche PCT pourraient s'avérer moins souhaitables que les délais plus courts prévus par la Convention de Paris, car la cliente pourrait n'être intéressée que par un nombre limité de juridictions hivernales.

Question 6 [3 points au total]

Compte tenu des objectifs énoncés par l'inventrice et des divulgations qui ont eu lieu, conseillez l'inventrice sur les étapes et le calendrier à suivre pour demander la protection de brevet dans les pays étrangers qui a) ont une période de grâce de douze mois pour le dépôt de la demande et qui b) exigent une nouveauté absolue. **[3 points]**.

Exemple de réponse

L'exemple de réponse qui suit permettrait d'obtenir la totalité des points.

La divulgation publique devant avoir lieu à l'Antre du lézard ne sera pas reconnue comme publication antérieure invalidant (1 point) dans les pays où une période de grâce de douze mois s'applique aux dépôts (p. ex., au Canada et aux États-Unis). L'inventrice disposera de

douze mois à compter de demain pour déposer une demande dans ces pays, si elle décide de renoncer à la protection de brevet dans les pays où la nouveauté absolue est exigée.

Si l'inventrice désire obtenir une protection dans tout pays nécessitant la nouveauté absolue, une demande de brevet doit être déposée avant la date de demain afin d'assurer la protection. Cette demande de brevet pourra servir de priorité pour une demande subséquente. Cette demande pourra également servir de base pour des dépôts internationaux dans certains pays d'intérêt, notamment des pays nécessitant la nouveauté absolue ou permettant la période de grâce de 12 mois. Les options s'offrant à l'inventrice comprennent les suivantes :

- (a) Rédiger et déposer une demande de brevet internationale (PCT) en se basant sur la priorité de la demande (ou en déposant directement une demande PCT).
- (b) Directement déposer des demandes de manière individuelle dans les pays qui font partie de la Convention de Paris (à l'intérieur d'un délai de 12 mois de la date de priorité).